

ACCORD-CADRE DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

DESIGNATION DE PRESTATAIRES POUR LA REALISATION DE TESTE D'ETANCHEITE A L'AIR EN RENOVATION DANS LE CADRE D'OKTAVE, LE SERVICE REGIONAL POUR LA RENOVATION PERFORMANTE DE L'HABITAT

REGLEMENT DE CONSULTATION

DATE ET HEURE LIMITEES DE REMISE DES OFFRES

Le 20 novembre 2023 à 14h00

MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Uniquement par voie électronique g.quentin@oktave.fr

Questions par mail uniquement.

Code	Intitulé du lot	Estimation du volume de commandes annuelles	Nb d'entreprises sélectionnés répartis sur le Grand Est
Lot 1	Test en maison individuelle	10	Entre 5 et 20
Lot 2	Diagvent 2 en copropriété	10	Entre 5 et 20

ARTICLE 1 : CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION **2**

1-1 NATURE DE LA PROCEDURE SUIVIE 2

1-2 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA PROCEDURE SUIVIE 2

1-3 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES 2

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHE **2**

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION DES CANDIDATS **2**

ARTICLE 4 : DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS **2**

ARTICLE 5 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES **2**

ARTICLE 6 – EXAMEN DES CANDIDATURES **2**

ARTICLE 7 – EXAMEN DES OFFRES – CRITERES D'ATTRIBUTION **3**

ARTICLE 8 : RESULTATS DE LA CONSULTATION **3**

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES **3**

ARTICLE 1 : CONDITIONS GENERALES DE LA CONSULTATION

1-1 NATURE DE LA PROCEDURE SUIVIE

Le marché, objet de la consultation, est passé en direct par la SEML Oktave.

1-2 CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DE LA PROCEDURE SUIVIE

Présentation de variantes

La présentation de variantes libres par le candidat est autorisée.

Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé quatre (4) mois à compter de la date limite de remise des offres.

1-3 DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises peut être demandé par mail à g.quentin@oktave.fr ou téléchargé sur les plateformes de consultation en ligne.

Contenu du dossier de consultation remis aux candidats

Le dossier de consultation remis aux candidats comporte :

- un **règlement de consultation** ;
- un **acte d'engagement** ;
- un **bordereau des prix** ;
- un **cahier des clauses techniques particulières** ;

ARTICLE 2 : CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU MARCHÉ

Le marché à conclure est un accord-cadre exécuté au fur et à mesure de l'émission de bons de commande. L'accord-cadre sera conclu **sans minimum et avec un maximum de 90.000€ HT**.

ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION DES CANDIDATS

Il est interdit aux candidats de présenter de la **co-traitance** ou de la **sous-traitance**.

ARTICLE 4 : DOSSIER A REMETTRE PAR LES CANDIDATS

Le dossier d'offre de chaque candidat sera constitué des pièces suivantes :

- un acte d'engagement,
- un bordereau des prix,
- un dossier technique :
 1. Fournir les CV de l'équipe,
 2. Vos expériences en **rénovation** thermique de maisons individuelles et Diagvent 2
 3. CA de test d'étanchéité en **rénovation** et en neuf sur 2022 et/ou 2023

ARTICLE 5 : MODALITES DE REMISE DES OFFRES

Chaque candidat devra utiliser les documents du dossier de consultation des entreprises qui leur a été envoyé et envoyer son dossier à l'adresse g.quentin@oktave.fr.

ARTICLE 6 – EXAMEN DES CANDIDATURES

Information des candidats éliminés

Les candidatures qui ne peuvent être admises sont éliminées.
Les candidats non retenus en sont informés.

ARTICLE 7– EXAMEN DES OFFRES – CRITERES D’ATTRIBUTION

L'accord cadre sera mis en place au regard des critères d'attribution énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- La valeur technique de l'offre 50 %
- Le prix 50 %

Définition et mise en œuvre du critère « valeur technique » (50 %)

Le critère « valeur technique » est décomposé en plusieurs sous-critères de la manière suivante :

Pondération	Sous-critères de la valeur technique	Renseignement(s) spécifique(s) demandé(s)
10%	Adéquation des moyens humains	Curriculum vitae (expérience et qualification) de l'ensemble des personnes affectées à la mission d'expertise et de formation.
40%	Expérience de terrain et expertise avérée en rénovation thermique	Une attention particulière sera accordée l'expérience de rénovation globale et performante.

Définition et mise en œuvre du critère « prix » (50 %)

L'offre régulière la moins-disante se verra attribuer le maximum de points.

Pour les autres offres, les notes seront ventilées au prorata par rapport à l'offre la plus élevée.

ARTICLE 8 : RESULTATS DE LA CONSULTATION

Tous les documents de communication et de notification (information aux candidats non retenus, lettre positive, notification...) s'effectueront par voie dématérialisée et ce quelle que soit la modalité de remise du pli choisie par le candidat.

Les candidats doivent obligatoirement indiquer dans leur offre une adresse de messagerie électronique valide à laquelle seront envoyés ces documents.

ARTICLE 9 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir une demande 12 jours calendaires au moins avant la date limite de remise des offres.

Ce délai s'applique notamment au cas où un candidat constate des erreurs ou des omissions dans les éléments quantitatifs d'une décomposition du prix global et forfaitaire.

La demande est à formuler par mail à M. Gabriel QUENTIN, Responsable des partenariats :
g.quentin@oktave.fr

Lorsque le maintien de l'égalité de traitement des candidats le justifie, une réponse écrite sera envoyée dans ce même délai au candidat demandeur et à l'ensemble des entreprises ayant retiré un dossier afin de soumissionner sur le(s) lot(s) concerné(s).

Elle sera par ailleurs jointe au dossier de consultation accessible à tout nouveau candidat.